

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du mardi 12 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi douze janvier à 18h 30 heures, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Jean-Pierre POLIN, Maire.

- **Etaient présents** : Jean-Pierre POLIN, Jean-Pierre FOUCART, Jean-Luc VIAULT, Claudine POLIN, Marie-Paule LEJEUNE, Sabine PERNEE, Adrien DURON, Nicolas DUBAUX, Pauline LOISEAU. Gilles MICHEL

Absente excusée : Vanessa DEMOULIN, pouvoir à Adrien DURON,

- **Secrétaire de séance** : Jean-Pierre FOUCART

- **Lecture et approbation** du compte rendu du samedi 24 octobre 2020.
- **Après en avoir délibéré**, le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire de déposer à la trésorerie un chèque de 1499.12€ (remboursement assurance SMACL sur travaux sur vitraux de l'Eglise).
- **Après en avoir délibéré**, le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire de déposer à la trésorerie tous les chèques qu'il pourrait recevoir.
- **Après en avoir délibéré**, le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire de demander une DETR au taux maximum pour le dossier sur l'isolation phonique des salles communales :.
Devis par PYT Audio pour la salle multimédia 2260 € HT.
Devis par PYT Audio pour la salle des Fêtes 3711€ HT
- **Après en avoir délibéré**, le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire de demander une DETR au taux maximum pour le dossier sur la création d'un auvent en prolongation de la Mairie sur le jardin Jean-Claude Collet.
Devis par ISO 02 de 20315,02€ HT.
- **Après en avoir délibéré**, le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire d'effectuer l'achat d'une surface de terrain (2 m en bord de route) chemin Saint Robert à Monsieur Cheutin pour valeur de 1€ et d'assurer les démarches administratives auprès du Géomètre, cadastre et du Notaire.(les frais de ceux-ci restant à la charge de la commune).
- **Après en avoir délibéré**, le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire d'effectuer l'achat d'une surface de terrain (environ 2 m en bord de route) Rue de l'Eglise à Monsieur Dunoy Max pour valeur de 1€ et d'assurer les démarches administratives auprès du Géomètre, cadastre et du Notaire.(les frais de ceux-ci restant à la charge de la commune).
- **Après en avoir délibéré**, le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire d'effectuer l'achat d'une surface de terrain (environ 2 m en bord de route) route de l'Eglise à Monsieur Abdallaoui Hassan pour valeur de 1€ et d'assurer les démarches administratives auprès du Géomètre, cadastre et du Notaire.(les frais de ceux-ci restant à la charge de la commune).

- **Après en avoir délibéré**, le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire d'effectuer des ouvertures de crédit. (possibilité de paiement de factures concernant les investissements avant le vote du budget)
- **Après en avoir délibéré**, le conseil municipal accepte le remboursement de la somme de 48 € à Jean-Pierre Polin pour le remboursement des frais de blog annuel
- **Après en avoir délibéré**, le conseil municipal accepte le remboursement de la somme de 7.42 € à Jean-Pierre Polin pour le remboursement des frais lettre recommandée. (par internet).
- **Après en avoir délibéré**, le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire de demander une DETR au taux maximum pour le dossier d'achat d'un défibrillateur. (obligatoire depuis le 1 janvier 2021 par arrêté national pour les salles des fêtes recevant moins de 300 personnes. ERP classé 4)

QUESTIONS DIVERSES :

- **Question** : Madame Pernée demande à ce que le conseil municipal soit informé lorsque des travaux sont effectués sur la commune. (exemple : pose de panneaux Stop rue de l'Eglise, réparation de gouttières de l'Eglise).
- **Réponse** ; Monsieur le Maire indique que ces éléments « sécurité du village » font partie d'une demande des conseillers municipaux et des habitants et qu'il est de son devoir d'assurer la sécurité de ceux-ci ainsi que des usagers de la route.
- Monsieur le Maire spécifie que c'est de sa mission d'assurer l'entretien du patrimoine et remplacer les gouttières abimées ce qui dégrade l'Eglise était indispensable.. Et pour information 2 devis ont été effectués.
- Monsieur le Maire spécifie que ces points sont inclus dans le budget de fonctionnement (approuvé par le conseil municipal) dont il est le seul responsable, mais que tout investissement fait l'objet d'une délibération du conseil municipal.

- **Question:** Madame Pernée demande l'installation des bacs à sel.
- **Réponse** : Ceux-ci seront mis en temps utile, mais le temps étant pluvieux actuellement le sel serait transformé en boue.
- Monsieur le Maire remercie le Service du Département Voirie qui a mission de saler la cote d'Etrepilly bien que la route soit communale.

- **Question:** Madame Pernée demande pourquoi les comptes rendus de réunions sont diffusés alors qu'ils ne sont pas validés par le conseil municipal ;
- **Réponse** : Monsieur le maire indique que selon le CGCT la diffusion du compte rendu de séance doit être affichée sous les 8 jours suivant la séance.
Lorsque qu'il prend connaissance du procès verbal de la séance précédente, tout conseiller qui pense découvrir une lacune peut réclamer la rectification en son nom ou celui de ses collègues. En cas de contestation, l'assemblée décide s'il y a lieu de rectifier le procès verbal.
- **Question:** Monsieur Duron demande ce qu'il en est de l'extension de FM logistic sur la zone de l'Omois à Etrepilly.
Réponse : Monsieur le Maire indique que le projet a été retardé du fait que les terrains sont classés en zone humide. La CARCT doit retrouver une zone en compensation de celle-ci.

De ce fait l'instruction de la modification de la carte communale se poursuit.

- **Informations** : Monsieur le Maire a demandé au service du Département de trouver une solution commune pour que les eaux de ruissellement des champs (route de Château Thierry, dans la cote d'Etrepilly) soient collectées dans le fossé et espère que les agriculteurs respecteront les travaux que le Département serait susceptible d'effectuer.
- **Informations : Eglise** : Les pigeons font beaucoup de dégradations (voir le bulletin municipal de janvier 2021).
- **Informations : Bulletin municipal** : Il est demandé par Monsieur Nicolas Dubaux de mettre la liste des commissions, et des informations sur les aides aux habitants. Monsieur le Maire indique que ce bulletin peut être complété à la demande de tous (conseillers et habitants), qu'il suffit d'écrire, de joindre un document ou prendre contact avec un ou des membres du conseil pour que la demande soit prise en compte lors du prochain bulletin.
- **Informations : Animaux errants** :
Après plusieurs avertissements verbaux et écrits, de sa part, à Monsieur Hoche Bertrand, Monsieur le Maire a demandé à la gendarmerie d'intervenir auprès de celui-ci, le troupeau de vaches divagant entièrement sur la route de Château Thierry, dans le virage. Ceux-ci ont donné un avertissement verbal à Monsieur Hoche Bertrand et l'on mit en demeure de réparer ses clôtures ainsi que de nettoyer la route chaque fois que nécessaire.
De plus lors de la prochaine divagation de ses animaux un procès verbal sera dressé par la gendarmerie avec une amende forfaitaire pour chaque bête.
Celui-ci a reçu une lettre recommandée spécifiant les faits.
- **Informations : Rue des Lorrains**
Monsieur Viault signale que les caniveaux posés en septembre 2020 sont déjà dégradés. Des traces de roues de tracteurs ont été identifiées.
- **Informations : Terrain du Château d'Eau.**
Son devenir reste à voir.
- **Informations : Assainissement collectif.**
C'est le CARCT qui a la compétence de l'assainissement.
Monsieur le Maire a envoyé un mail à Messieurs le Président de la CARCT et au Vice président de la commission de l'assainissement demandant à ce que la commune d'Etrepilly soit impliquée entièrement à l'élaboration du projet.

Séance levée : à 20h10

Date des prochaines réunions

Mardi 9 mars 2021 à 18h30

Lundi 29 mars 2021 à 18h30